



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Fort-de-France , le



Direction Régionale de l'Environnement

**Arrêté n° 064018**

***Portant création du Comité de Baie de Fort-de-France***

***Le Préfet de la Région Martinique  
Chevalier de la Légion d'Honneur,***

- VU** le Code de l'Environnement, et notamment son livre II ;
- VU** la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;
- VU** la circulaire du 30 janvier 2004 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable concernant la procédure relative aux contrats de rivière ou de baie ;
- VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Martinique approuvé par le Préfet, Coordonnateur de Bassin le 7 août 2002 ;
- VU** la délibération du Comité de Bassin, lors de sa réunion plénière du 31 mai 2006 ;
- SUR** avis du Directeur Régional de l'Environnement ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

## **A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Il est institué un comité de baie chargé de participer aux travaux d'élaboration du dossier définitif de Contrat de la Baie de Fort-de-France, en vue de sa présentation au Comité de Bassin de la Martinique.

**ARTICLE 2 :** Une fois le contrat agréé et signé, le comité de baie est chargé de suivre l'état d'avancement du contrat, sa bonne exécution. Il assure la promotion et valorise les opérations du contrat de baie. Il veille au respect des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage et du calendrier. En fin de contrat, il prépare le bilan du contrat de baie.

.../...

**ARTICLE 3 :** Sont nommées membres du comité de baie, les personnes suivantes ou leur représentant.

### **3.1 Représentants les collectivités territoriales**

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Monsieur le Maire de Schoelcher,  
Monsieur le Maire de Fort-de-France,  
Monsieur le Maire du Lamentin,  
Monsieur le Maire de Saint-Joseph,  
Monsieur le Maire de Ducos,  
Monsieur le Maire de Rivière-Salée,  
Monsieur le Maire des Trois-Ilets,  
Monsieur le Maire de Gros-Morne,  
Monsieur le Maire de Saint-Esprit,  
Monsieur le Maire des Anses d'Arlet,  
Monsieur le Maire du Robert,  
Monsieur le Maire du François,  
Monsieur le Maire de Fond Saint-Denis,  
Monsieur le Maire de Rivière-Pilote,  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique,  
Monsieur le Président de la Communauté de l'Espace Sud de la Martinique,  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Nord de la Martinique,  
Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique.

### **3.2 Représentants des administrations**

Monsieur le Préfet, Coordonnateur de Bassin de la Région Martinique,  
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement,  
Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement,  
Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des Sports,  
Monsieur le Directeur de l'Agriculture et des Forêts,  
Monsieur le Directeur de la Santé et du Développement Social,  
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Maritimes.

### **3.3 Représentants des organisations professionnelles et des usagers de la baie**

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,  
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Martinique,  
Monsieur le Président du Comité Régional des Pêches,  
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,  
Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Associations de Consommateurs,  
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations de Protection de l'Environnement,  
Madame la Présidente du Comité Martiniquais du Tourisme.

### **3.4 Personnes qualifiées**

Monsieur le président de l'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais,  
Un représentant du Pôle de Recherche Agronomique de la Martinique.

### 3.5 Représentant des Etablissements publics

Madame la Directrice de l'Office Départemental de l'Eau,  
Monsieur le Président de l'Université Antilles-Guyane,  
Monsieur le Directeur Régional de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer,  
Monsieur le Délégué Régional du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres,  
Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts,  
Madame la Présidente du Parc Naturel Régional de la Martinique,  
Monsieur le Directeur Régional du Bureau de Recherches Géologiques et Minières,

**ARTICLE 3 :** La présidence du comité de baie est assurée par un représentant des collectivités territoriales de la baie. Les membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux désignent le Président lors de la première séance du comité dès lors que sa composition est arrêtée par M. le Préfet de la Région Martinique.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétariat Technique du Comité de Baie est assuré par la CACEM.

**ARTICLE 5 :** Un Bureau du Comité de Baie est institué. Il est composé de deux membres du collège des collectivités territoriales, deux membres du collège des administrations, deux membres du collège des organisations professionnelles et des usagers, un membre du collège des personnes qualifiées et un membre du collège des établissements publics. Les membres seront désignés lors de la première séance du comité.

**ARTICLE 6 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de Martinique et le Directeur Régional de l'Environnement de la Martinique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fait à Fort-de-France, le 22 NOV. 2006

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de la Martinique



Patrice LATRON